



**F I B E N**

---

**ENVIRONNEMENT DE TEST**

---

---

## **SOMMAIRE**

<b>1. CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS .....</b>	<b>2</b>
<b>2. CONDITIONS DES TESTS .....</b>	<b>2</b>
<b>3. COÛT DU SERVICE .....</b>	<b>3</b>
<b>4. MODALITES D'ACCES A L'ENVIRONNEMENT DE TEST DU PORTAIL FIBEN .....</b>	<b>3</b>
<b>5. VOS INTERLOCUTEURS FIBEN A LA BANQUE DE FRANCE.....</b>	<b>3</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>4</b>
5.1. ANNEXE 1 : FORMULAIRE DE COMMANDE DE CERTIFICATS D'ACCÈS À L'ENVIRONNEMENT DE TEST FIBEN.....	4
5.2. ANNEXE 2 : CAS DE TESTS DISPONIBLES .....	5
5.2.1. Évolutions 07/2025 : Millésime 2026 .....	6

Pour faciliter l'intégration des évolutions qui interviennent sur le portail FIBEN, la Banque de France met à disposition des cas de tests relatifs à ces dernières sur l'environnement de test du portail FIBEN.

Ces tests ont pour objectif de permettre aux utilisateurs de valider les éventuelles adaptations applicatives entraînées par ces évolutions.

Ce document précise les conditions d'accès à l'environnement de test du portail FIBEN pour les établissements qui en feront la demande auprès du pôle Relations avec la Clientèle du Service OSMOSE.

Les dispositions décrites dans ce document s'appliquent uniquement à l'environnement de tests.

## **1. CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS**

Les informations communiquées via les cas de test par la Banque de France, ainsi que les éventuels états provenant des traitements, sont confidentiels et ne doivent être utilisés que dans le cadre de tests d'évolutions FIBEN par l'adhérent.

Ce dernier s'interdit en particulier de diffuser à l'extérieur de son établissement les données provenant de la banque de données tests du portail FIBEN.

Il s'engage à respecter et à faire respecter, de façon absolue, par son personnel ou toute entreprise prestataire extérieure à laquelle il devrait avoir recours cette obligation au secret et à prendre toute mesure nécessaire à cet effet.

## **2. CONDITIONS DES TESTS**

La réalisation des tests est subordonnée à l'acceptation de toutes les clauses et conditions énoncées dans ce document.

Ces tests n'ont pas un caractère obligatoire.

Pour réaliser des tests relatifs à une vague d'évolutions, les établissements adhérents disposent d'une liste de SIREN et de clés BDF précisée dans le présent document.

Ce document est actualisé pour chaque vague d'évolutions FIBEN.

Les informations communiquées à cette occasion ne doivent, en aucun cas, être considérées comme des données réelles issues des bases d'exploitation.

---

Le message « Dossier non enregistré dans la base FIBEN » sera transmis lors d'une interrogation sur un identifiant ne faisant pas partie de la liste transmise par la Banque de France.

### 3. COÛT DU SERVICE

Des certificats logiciels et des certificats sur cartes à puce propres à l'environnement de test du portail FIBEN sont délivrés à titre gratuit (ils ne seront pas utilisables sur le portail FIBEN en production).

Les informations accessibles ne font l'objet d'aucune facturation. Toutefois, les frais de connexion à cette base de tests restent à la charge de l'établissement.

### 4. MODALITES D'ACCES A L'ENVIRONNEMENT DE TEST DU PORTAIL FIBEN

L'environnement de test est ouvert du lundi au samedi de 7h30 à 21h00.

Le formulaire de commande de certificats pour accéder à l'environnement de test (homologation) est disponible en annexe 1 :


Les tests portent sur une liste limitée d'identifiants (SIREN et/ou clés BDF) communiquée par la Banque de France (voir en annexe 2).

Le nombre de tests possibles est illimité. Cependant, il est à noter que le dimensionnement de la base de tests n'étant pas comparable à celui du portail en production, les temps de réponse peuvent être plus lents.

L'environnement de tests est accessible sous l'adresse URL suivante : <https://portail-test.banque-france.org>

### 5. VOS INTERLOCUTEURS FIBEN A LA BANQUE DE FRANCE

Le pôle Relations avec la Clientèle se tient à votre disposition du lundi au vendredi pour toute demande d'information ou question d'ordre technique, aux coordonnées suivantes.

 34 14

[fiben@banque-france.fr](mailto:fiben@banque-france.fr)

## ANNEXES

### 5.1. Annexe 1 : Formulaire de commande de certificats d'accès à l'environnement de test FIBEN

Les formulaires de commande sont conformes aux [Politiques de Certification de l'Infrastructure de Gestion de Clé \(IGC\)](#) de la Banque de France. Ils doivent être dûment remplis et retournés avec les documents à joindre à la demande.

Les commandes d'équipements doivent impérativement être effectuées par le mandataire de certification désigné par l'établissement adhérent.

Lien vers les formulaires :

- [D'enregistrement de mandataire de certification](#)
- [De commande de certificat d'accès à l'environnement de test FIBEN \(homologation\)](#)

## 5.2. Annexe 2 : Cas de tests disponibles

Les identifiants listés permettent :

- De visualiser les modifications induites par les prochaines évolutions annoncées (premières rubriques) ;
- De retrouver les cas de test relatifs aux précédentes vagues d'évolutions (rubriques suivantes par ordre chronologique).

**5.2.1. Évolutions 07/2025 : Millésime 2026**

MODULES		IDENTIFIANT
68-69	Millésime 2026	307420893 309066876 309286821 309371946 309410025 309598019 309632958 309706992 309917441 310214044 310227236 310497482 331170407 331066399 330996893 330981895 329979017 338360142 340727106 341091643 341513505 342447125 342715810 342842309 343474755 314271313 314406208 314529132 343528741 340433572 340442276 340532480 340597806 340727106 340735521